

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 12 Avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 Avril 2016 à 18 H 30. 14 membres sont présents, 1 membre est absent excusé avec procuration (Mme PERMINGEAT Valérie qui a donné procuration à M. PERROLLAZ Claude).

Secrétaire de séance : Monsieur FUSTIER Julien

Le compte rendu du mardi 9 février 2016 est adopté à l'unanimité.

Affaires diverses :

- **La Cardinale :** La Mairie a fait l'acquisition d'équipements de type Skatepark. Ces équipements seront installés à côté du multisports. Les travaux du terrain de tennis sont bientôt terminés.
- **Ecole Publique :** Une nouvelle structure de jeux plein air a été acquise pour remplacer l'actuelle devenue dangereuse pour la sécurité des enfants. Concernant le personnel communal de l'école, un agent en maladie est remplacé pour la durée de son arrêt, et il a été mis fin au contrat d'un agent travaillant en cantine, cet agent sera également remplacé dès la rentrée des vacances d'Avril. Enfin, dans la descente de la Rue Lucie Aubrac vers le parking de l'école, un sens unique va être instauré (les véhicules ne pourront prendre la rue que dans le sens de la montée) et de nouvelles places de parking seront créées. Ainsi cela renforcera la sécurité des enfants aux abords de l'école primaire.
- **Marchés Publics :** Des marchés publics vont être lancés pour la réhabilitation du Bâtiment de la Poste, la rénovation de l'appartement situé au dessus de la Mairie et enfin pour la sauvegarde des Berges de l'Ouvèze. Une commission des marchés se réunira à la fin du mois de Mai pour retenir les entreprises qui assureront les travaux.
- **Travaux divers :** En 2016, des travaux de signalétique seront réalisés sur l'ensemble de la commune. Les réseaux électriques du Parc de la Barnaude vont être enfouis. Les travaux de la rue de la Résistance vont reprendre au début de la semaine prochaine. Le virage situé en face du hameau des Rancs va être sécurisé par les services techniques communaux avec l'installation de barrières en bois pour éviter que des véhicules tombent dans le ravin.

Dates à retenir :

- **Mardi 14 Avril 2016 à 18h30, Salle de la Barnaudoise :** Deuxième réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PLU – Présentation du PADD.
- **Samedi 23 Avril 2016 :** Marché aux fleurs organisé par l'Amicale Laïque sur la place des commerçants.
- **Samedi 23 Avril 2016 :** Passage sur la commune des motards pour la lutte contre le cancer dans le cadre de l'opération une rose un espoir.
- **Samedi 30 Avril 2016 :** Troc aux plantes réalisé par la Sauvegarde sur la place Jean FERRAT.
- **Mercredi 4 Mai 2016 à 18h00 :** Festival du Conte à la Chapelle des Roberts à l'initiative de l'association L'Art de rien.
- **Du Jeudi 5 mai au Samedi 7 mai 2016 :** Festival Musical des « Oreilles du Renard »

- **Samedi 11 Juin 2016** : Fête du village organisée par le Comité des Fêtes sur un thème « inter-village ».

Vote des délibérations

Compte Administratif 2015 Commune et Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, vote le compte administratif 2015 de la commune. Il fait ressortir un excédent de fonctionnement reporté de 1 179 875,01 €.

Approbation du Compte de Gestion 2015 Commune

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, déclare que le compte de gestion de la commune dressé par le receveur pour l'exercice 2015, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du taux des Taxes 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide ne de pas modifier le taux des taxes. Les taux d'imposition sont les suivants :

T-H : 13,90%

FB : 7,29%

FNB : 77,57 %

Vote du Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure), vote le Budget Primitif 2016 de la Commune. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 2 754 859,11 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 590 981,60 €.

Vote des subventions aux associations pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Mme PERMINGEAT Valérie, M. PERROLLAZ Claude) accepte les montants de subvention proposés par monsieur le Maire pour l'année 2016.

Alignement DELFIEU-CHAUSSY – Rue Jean Joanny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la cession à titre gratuit de la parcelle ZH 200 (propriété de M. CHAUSSY, 7m²) et des parcelles ZH 300 et ZH 309 (propriété de Mme DELFIEU, 8m² et 12 m²) et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les actes relatifs à ces cessions.

Vente Parcelle Z-I 59 – Bassin PAYEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente de la parcelle Z-I 59 (398m²) au profit de M. et Mme Laurent Xavier pour un montant de 11 940 €, précise que les frais afférents à l'acquisition de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adhésion de la commune à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à compter de l'exercice 2016 à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans les domaines listés dans la délibération.

Convention avec le SDE pour le changement des lampes à vapeur de mercure

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de remplacement des lampes à vapeur de mercure (interdite par l'Union Européenne) estimé à 38 667,66 € H-T, de demander une subvention au SDE pour un montant de 17 600,30 € et d'autoriser M. le Maire à signer avec le SDE la convention se rapportant à ce dossier.

Avis sur la modification du Site Nature 2000 « Rompon, Ouvèze, Payre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la volonté des services de l'Etat d'intégrer une nouvelle zone Natura 2000 sur le territoire communal et donne un avis favorable à ce projet.

Convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse – Ecole publique

Après en avoir délibéré par 8 voix pour, 5 abstentions (Mme BERNAY Laure, M. FOUGEIROL Julien, M. LEVEQUE Michel, Mme PERMINGEAT Valérie, M. PERROLLAZ Claude) et 2 voix contre (M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention « Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école – Année scolaire 2016-2017 » avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Convention pour l'entretien du stade de football de Flaviac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition des installations sportives Stade Jean Kabakian à Flaviac et nomme comme délégués siégeant au comité de pilotage M. FOUGEIROL Julien et M. FUSTIER Julien.

Avenant à la convention relative à la jeunesse entre la commune et le FJEP – Transfert de compétence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser M. le maire à signer l'avenant mettant fin à la convention signée avec le FJEP dans le cadre de la politique jeunesse, suite au transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Plan Local d'Urbanisme : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable – Deuxième version

Madame DAL PRA, adjointe à l'Urbanisme a présenté la seconde version du PADD, qui intègre les observations de la DDT (affinage de la densification, réduction de la surface de la zone de commerce de la zone du queue de loup) et le nouveau calendrier prévisionnel, le Conseil Municipal en a débattu :

M. TEYSSIER : *Dans le cadre du PPRI, les services de l'Etat nous ont fourni des informations relatives aux aléas. Bien que ce projet ne soit pas encore arrêté, a-t'il été intégré dans notre diagnostic ?*

Mme DAL PRA : *Oui, en effet même s'il n'a pas encore été adopté nous devons dès à présent le prendre en compte.*

M. TEYSSIER : *Le fait que nous soyons en zone Natura 2000 nous impose la réalisation d'une étude environnementale, mais cela ne retardera pas notre procédure ?*

Mme DAL PRA : *Non, nous avons déjà retenu le cabinet pour la réalisation de cette étude, il va travailler en collaboration avec le cabinet IATE, ce qui nous permettra de ne pas prendre de retard.*

M. PERROLLAZ : *Que deviennent les terrains agricoles détenus par la CAPCA dans le cadre du PLU ? Combien d'hectares sont détenus par la CAPCA ?*

M. TEYSSIER : *Les surfaces de la CAPCA restent en zone agricole, notamment eu égard aux législations Grenelle et Alur qui donnent un cadre très restrictif des surfaces ouvertes à la construction. Dans le PADD de St Julien nous sommes dans un resserrement des surfaces ouvertes à la construction. Cette démarche étant imposée par les textes. En ce qui concerne la surface détenue par la CAPCA, elle est de 29 hectares.*

M. PERROLLAZ : *La CAPCA envisage t'elle de rétrocéder ces terrains aux agriculteurs ?*

M. TEYSSIER : *Restant classés en zone agricole, ces terrains ont vocation à être à la disposition des agriculteurs.*

Suite à ces différents échanges, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte que le débat a eu lieu.

La séance est levée à 21h00.